

L'agglo.



Saint-Dié ^{des}
vosges

Indicateurs techniques et financiers 2022

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015)



Sommaire

1	La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges	3
1.1	Le territoire et la population	3
1.2	Les compétences en lien avec le SPPGD	4
2	La prévention des déchets et communication	4
2.1	Les actions menées en faveur de la prévention	4
2.2	Autres actions et faits marquants en 2022	5
3	L'organisation de la gestion des déchets	7
3.1	Le service de gestion des déchets	7
3.2	Les schémas de collecte	8
3.3	Les modes de collecte	11
3.4	Les filières de traitement et de valorisation	12
4	Les performances de collecte	15
4.1	Les ordures ménagères résiduelles	15
4.2	Le verre	16
4.3	Les papiers et emballages hors verre	17
4.4	Les flux collectés en déchèteries	18
4.5	Comparaison des OMA aux données de référence	19
4.6	Autres collectes	20
4.7	Bilan matière	21
5	La matrice des coûts 2022	23
5.1	Le coût du SPPGD tous flux	25
5.2	La répartition des charges	26
5.3	La répartition des produits	26
5.4	La hiérarchisation des charges	27
5.5	La répartition, des charges, produits et financements en €/hab.	27
5.6	Le coût aidé en €HT/hab.	28
5.7	Le coût aidé en €HT/tonne	28
5.8	Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé en €HT	29
5.9	L'évolution du coût aidé	29
6	Les modes de financement du service	30
6.1	Le financement en TEOM	31
6.2	Le financement en REOM	32
6.3	Le financement en REOMi	32
6.4	Le financement au budget général	33

1 La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

1.1 Le territoire et la population

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges (CASDDV) est née de la fusion, au 1er janvier 2017, de six communautés de communes :

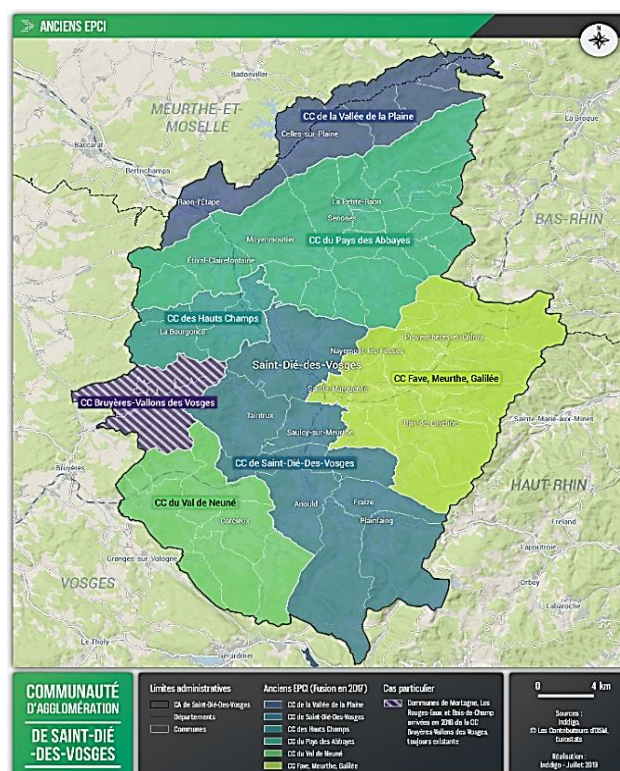
- La CC Fave Meurthe Galilée,
- La CC des Hauts-Champs,
- La CC du Pays des Abbayes,
- La CC de Saint-Dié-des-Vosges,
- La CC du Val de Neuné,
- La CC de la Vallée de la Plaine.

En 2018 se sont ajoutées 3 communes de l'ex-CC de Bruyères, Vallons des Vosges.

Le territoire s'étend sur **77 communes**, sur une superficie de 934 km² caractérisée par des moyennes montagnes organisées autour de la Meurthe.

D'après la classification de l'ADEME, le territoire est de typologie mixte à dominante rurale et compte **72 363 habitants en 2022** (source : SINOE).

La population est essentiellement répartie dans les vallées, avec une concentration dans les villes de Saint-Dié-des-Vosges et Raon-l'Étape.



Territoire de la CA de Saint-Dié-des-Vosges

Année	Population adhérente
2022	72363
2021	72913
2020	73526
2019	74060
2018	74559
2017	74855

Evolution de la population de la CA de Saint-Dié-des-Vosges (source SINOE)

Le tableau ci-contre montre l'évolution de la population depuis 2017. On peut observer une diminution de 3.33% par rapport à 2017. La population utilisée dans la suite du document, notamment pour les calculs de ratio en kg/hab. est la population SINOE, qui est une projection réalisée par l'ADEME des populations INSEE.

1.2 Les compétences en lien avec le SPPGD

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV) exerce la compétence de collecte sur les flux d'ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives et en déchèteries. Ces compétences sont gérées en régie et par des contrats de prestation.

La compétence traitement est déléguée au syndicat départemental ÉVODIA (Etablissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action).

2 La prévention des déchets et communication

2.1 Les actions menées en faveur de la prévention

En 2022, de nombreuses actions d'animations liées au PLPDMA ont été réalisées. Le territoire est engagé aux côtés d'ÉVODIA pour mener des actions dans le cadre du « Territoire zéro déchet zéro gaspillage », mais aussi des actions locales.

L'année 2022 marque la mise place de mesures importantes en faveur de la prévention des déchets, notamment :



Durant l'année, des animations publiques sur la sensibilisation au tri des emballages ménagers se sont succédées.

Le printemps a débuté avec les événements « Mai à vélo » et « Un jardin dans ma ville ». La deuxième édition de « Green Day » a animé la période estivale au travers de différents ateliers ludiques et éco-responsables.



Affiches des événements "un jardin dans ma ville" (à gauche) et "Mai à vélo" (à droite)



Affiche Ose Collecte Stylos
2023

Ces animations ont ciblé autant le grand public que des publics bien spécifiques tel que le milieu scolaire avec plus d'une cinquantaine d'animations réalisées sur tout le territoire.

Plus de 20 kg de stylos ont été collectés en faveur de l'association Neurofibromatoses et Recklinghausen grâce aux animations réalisées avec les enfants.



La politique de gestion à la source des biodéchets se poursuit en 2022.

Ce sont plus de 300 composteurs individuels qui ont été vendus par le service prévention des déchets. L'intercommunalité offre toujours la possibilité aux habitants d'obtenir leur propre composteur (en plastique ou en bois de 300 et 600 litres) accompagné des outils nécessaires (bio-seau, fourche) et d'un guide pratique.

La CASDDV et Evodia ont mis en place 27 sites de compostage partagé dont la moitié ont été installés dans les écoles et centres hospitaliers et l'autre moitié pour les bailleurs sociaux et copropriétés. Ces installations sont accompagnées d'une formation.



Mise en place de 2 composteurs à l'école Jules
Ferry Fraize

Au total, ce sont près de 2000 personnes qui ont été touchées par les animations en 2022.

2.2 Autres actions et faits marquants en 2022

L'année 2022 a été riche en actions sur le territoire pour améliorer et faire évoluer le service prévention et de gestion des déchets. Elle a notamment été ponctuée par les événements suivants :



Tout le territoire bénéficie du même mode de collecte pour les multimatériaux. En octobre 2021, la collecte en porte-à-porte s'est étendue aux quatorze communes du territoire qui bénéficiaient de la collecte en bornes d'apport volontaire.



Harmonisation du financement de l'enlèvement des ordures ménagères pour les habitants des 77 communes de l'agglomération au 1^{er} janvier 2024.

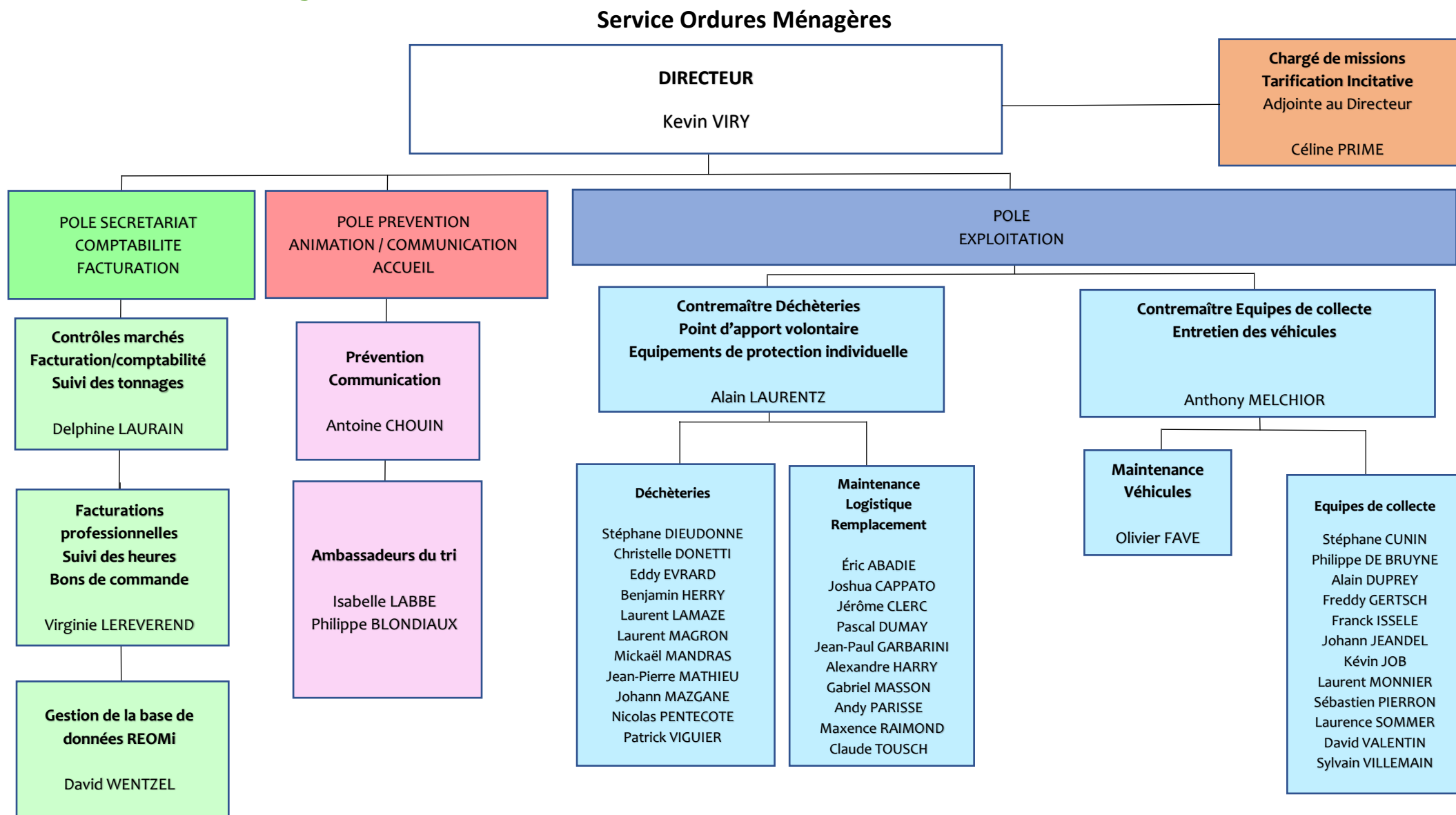
Jusqu'alors, sur le territoire des anciennes communautés de communes, le financement prenait la forme d'une redevance classique ou incitative, d'une taxe ou encore d'un financement par le budget général.

La délibération en date du 12 septembre 2022 valide la mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi). Ce mode de financement unifié prendra la forme d'une facture adressée à tous les producteurs de déchets et se décomposera en 2 parts : une part fixe comprenant l'abonnement au service public et la part variable fonction de la production d'ordures ménagères résiduelles (OMR).

L'objectif est double : inciter d'avantage aux gestes de tri et maîtriser les coûts de traitement.

3 L'organisation de la gestion des déchets

3.1 Le service de gestion des déchets



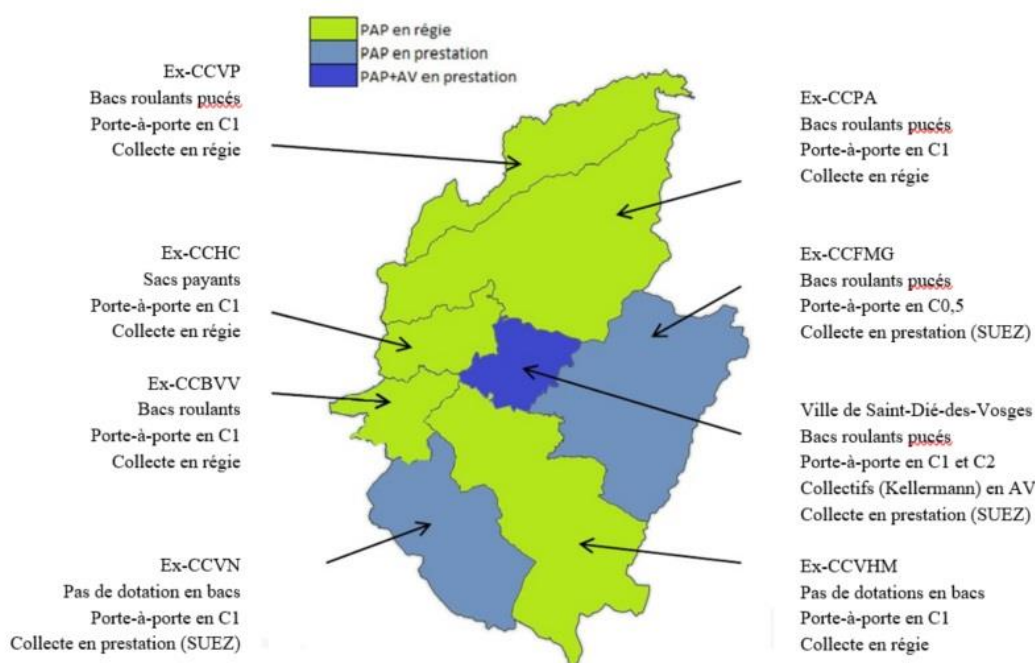
3.2 Les schémas de collecte



La collecte des ordures ménagère et des recyclables

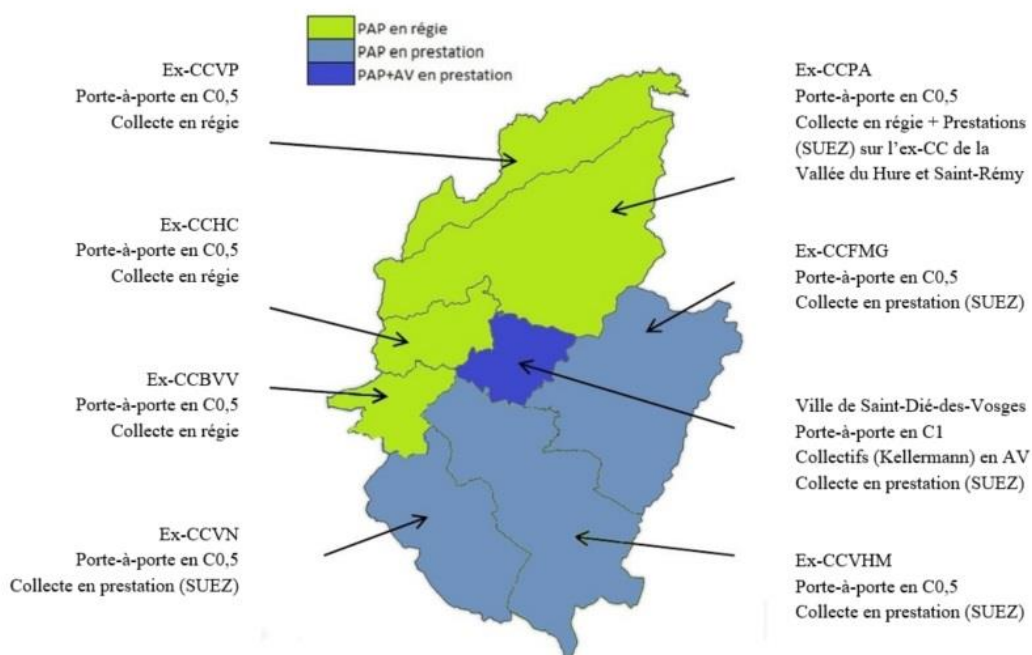
Les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les multimatériaux (papiers et emballages hors verre) sont collectés en porte-à-porte. Le service est organisé sur l'ensemble du territoire une à deux fois par semaine. Les collectifs du quartier Kellermann de la ville de Saint-Dié-des-Vosges sont collectés en apport volontaire sur ces deux flux.

La collecte des OMR est assurée en régie par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges sauf pour la ville de Saint-Dié-Des-Vosges et les territoires des ex-CCFMG et ex-CCVN où la collecte est assurée par le prestataire SUEZ.



Carte de répartition du mode de gestion de la collecte des OMR

Il est de même pour la collecte des recyclables, hormis l'ex-CCVHM qui est aussi collectée par le prestataire SUEZ.



Carte de répartition du mode de gestion de la collecte des recyclables



La collecte du verre

Le flux verre est collecté uniquement en apport volontaire.



Les cartons des professionnels

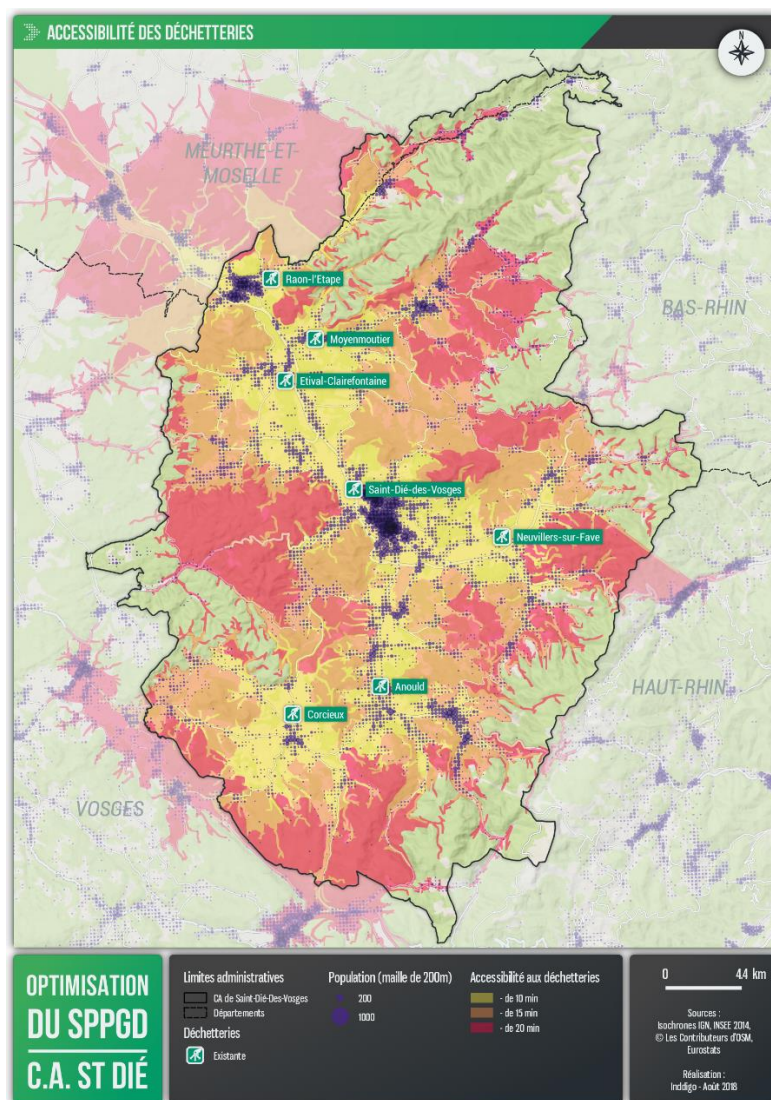
La collecte des cartons des professionnels est organisée une fois par semaine en porte-à-porte en centre-ville, sur la zone d'Hellieule dans la commune de Saint-Dié-des-Vosges et sur l'ex-Vallée de la Plaine.



La collecte en déchèteries

Le territoire de la CASDDV compte 7 déchèteries qui sont situées dans les communes suivantes :

- Raon-l'Étape
- Moyenmoutier
- Etival-Clairefontaine
- Saint-Dié-des-Vosges
- Neuvillers-sur-Fave
- Anould
- Corcieux



Carte de répartition des déchèteries de la CASDDV

Le nombre de dépôts journaliers est de deux maximum pour les particuliers dans la limite de 2m³ par jour.

Les professionnels ont accès aux déchèteries selon différentes modalités :

- L'accès se fait obligatoirement avec la carte SOVODEB sur la déchèterie de Saint-Dié-des-Vosges,
- L'accès est donné après signature d'une convention, avec un forfait annuel sur la déchèterie de l'ex-CCPA,
- Sur les autres déchèteries du territoire, l'accès est actuellement sans contrôle et sans paiement.

3.3 Les modes de collecte



Pour les OMR

Les habitants bénéficient :

- de bacs à couvercle vert distribués par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;
- ou des sacs noirs/gris vendus dans le commerce pour les contribuables indotables en bac ou pas encore équipés (communes de Mortagne, Bois-de-Champ, les Rouges-Eaux et communes des anciennes entités administratives de la Vallée de la Haute-Meurthe et du Val de Neuné), provisoirement en attendant le déploiement de la conteneurisation ;
- ou des points de regroupement enterrés ;
- ou des sacs prépayés de couleur rouge vendus exclusivement par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour le secteur des Hauts Champs. (Dispositifs en cours d'évolution et soumis à changement).



Pour les recyclables et le verre

Les déchets faisant l'objet d'une valorisation matière, sont collectés sur le territoire, pour les papiers et emballages hors verre, via :

- des sacs jaunes remis par la CASDDV ;
- ou des bacs à couvercles jaunes ;
- ou des points de regroupement enterrés.

Pour le verre, des colonnes à verre sont réparties sur l'ensemble du territoire.

3.4 Les filières de traitement et de valorisation

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, le traitement des déchets est délégué à EVODIA.



Pour les OMR

Deux types de traitement :

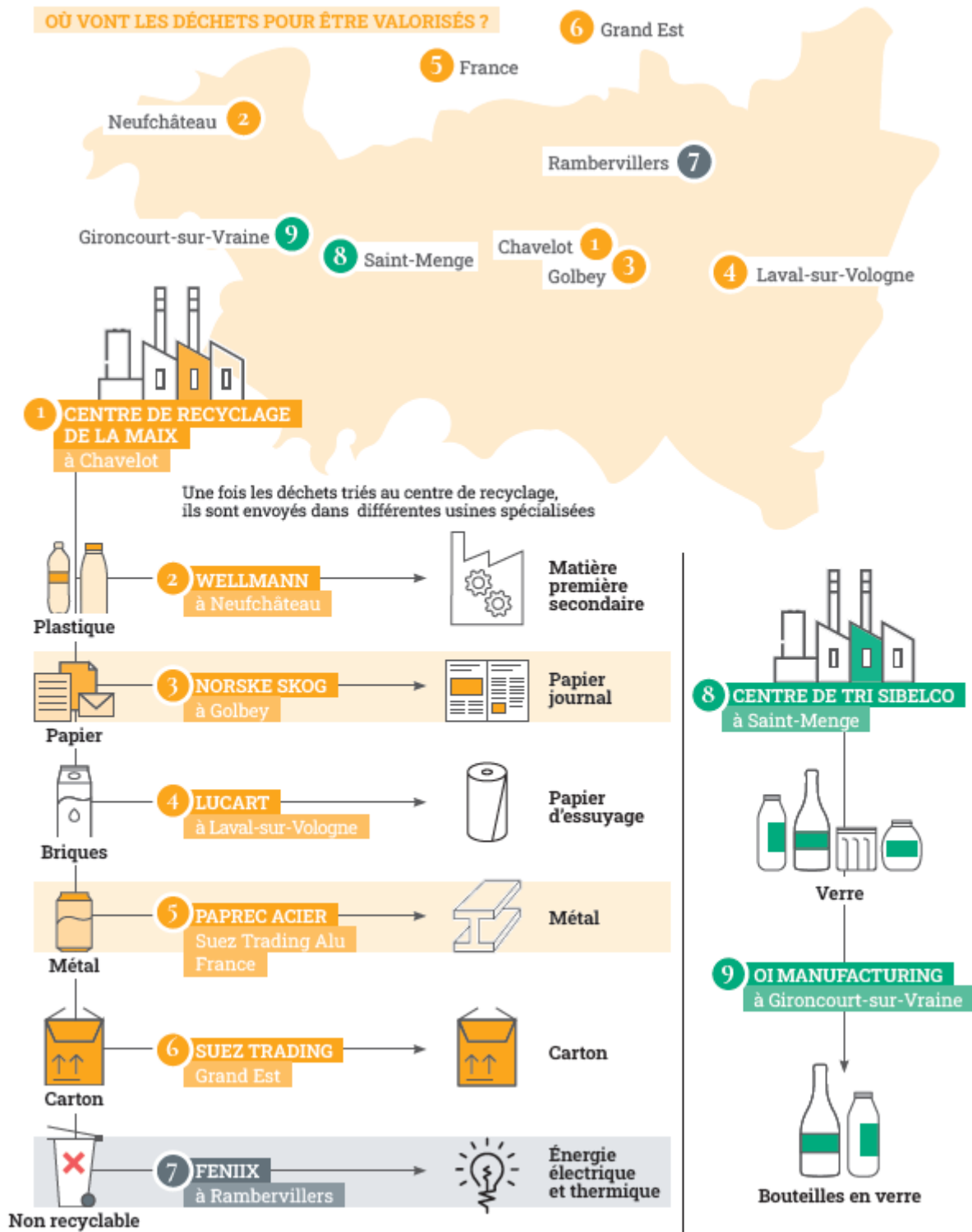
- L'incinération à FENIIX, à Rambervillers, filière privilégiée. Les déchets incinérés produisent ainsi de l'électricité.
- L'enfouissement sur le site de Villoncourt.



Pour les recyclables et le verre

Les exutoires de traitement et de valorisation des déchets d'emballages figurent sur la carte ci-dessous (source EVODIA), montrant qu'une grande partie des déchets collectés sur le territoire sont traités au sein du département.

OÙ VONT LES DÉCHETS POUR ÊTRE VALORISÉS ?

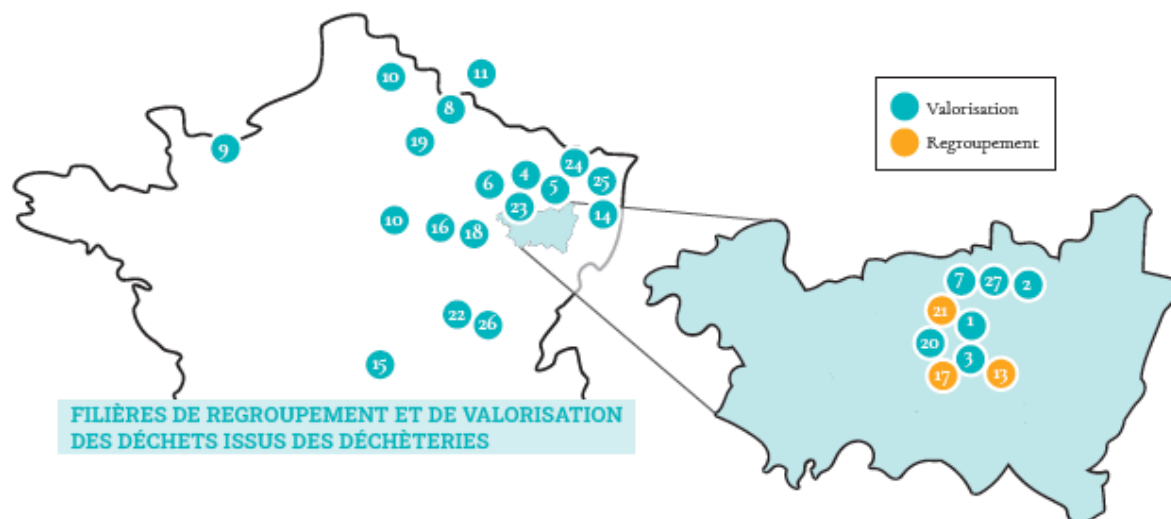


Sites de valorisation des déchets recyclables (infographie réalisée par Evodia – Rapport d'activité 2022)



Le traitement des déchets de déchèteries

La carte ci-dessous (source EVODIA) précise les exutoires des déchets collectés en déchèteries.



FILIÈRES DE REGROUPEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES

AMIANTE

- 1 / CENTRE DE STOCKAGE Villoncourt (88)

BOIS

- 2 / EGGER Rambervillers (88)
- 3 / NORSKE SKOG Golbey (88)

DASRI

- 4 / VALERGIE Ludres (54)

DDS

- 5 / CHIMIREC Domjevin (54)

HUILES VÉGÉTALES ET MINÉRALES

- 6 / 7 / ETS GRANDIDIER Rehaincourt (88) et Toul (54)

BATTERIES

- 8 / MÉTABLANC Bourg-Fidèle (08)
- 9 / GDE Rocquancourt (14)

LAMPES TUBES & NEONS

- 10 / ARTEMISE Vulaines (10)
- 11 / INDAVER Belgique
- 12 / LUMIVER Seclin (59)

D3E

- 13 / REVAL PREST Épinal (88)
- 14 / ESKA DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT (Équipements hors froid) Strasbourg (67)
- 15 / ENVIRONNEMENT RECYCLING (Écrans) Domerat (03)
- 16 / REMONDIS (Équipements froids et petits électroménagers) Saint Thibault (10)

HUISSERIES

- 17 / CITRAVAL Chavelot (88)
- 18 / VEKA RECYCLAGE (PVC huisseries) Vendeuvre-sur-Barse (10)
- 19 / SIBELCO (Verre huisseries) Crouy (02)
- 20 / DERICHEBOURG (Métaux) Golbey (88)
- 3 / NORSKE SKOG (Bois) Golbey (88)

MEUBLES

- 21 / ONYX Thaon-les-Vosges (88)
- 17 / CITRAVAL Chavelot (88)
- 2 / EGGER (Bois) Rambervillers (88)
- LITERIE : France
- 22 / BOURGOGNE RECYCLAGE (Remboursés) Longvic (21)

- 23 / VICAT (Plastiques) Xeuilley (54)

- 20 / DERICHEBOURG (Ferraille) Golbey (88)

PILES

- 24 / EURODIEUZE Dieuze (57)

PLATRE

- 17 / CITRAVAL Chavelot (88)
- 25 / RITLENG REVALORISATIONS Rohr (67)

PNEUS

- 26 / ALPHA RECYCLAGE Brevans (39)

TEXTILES

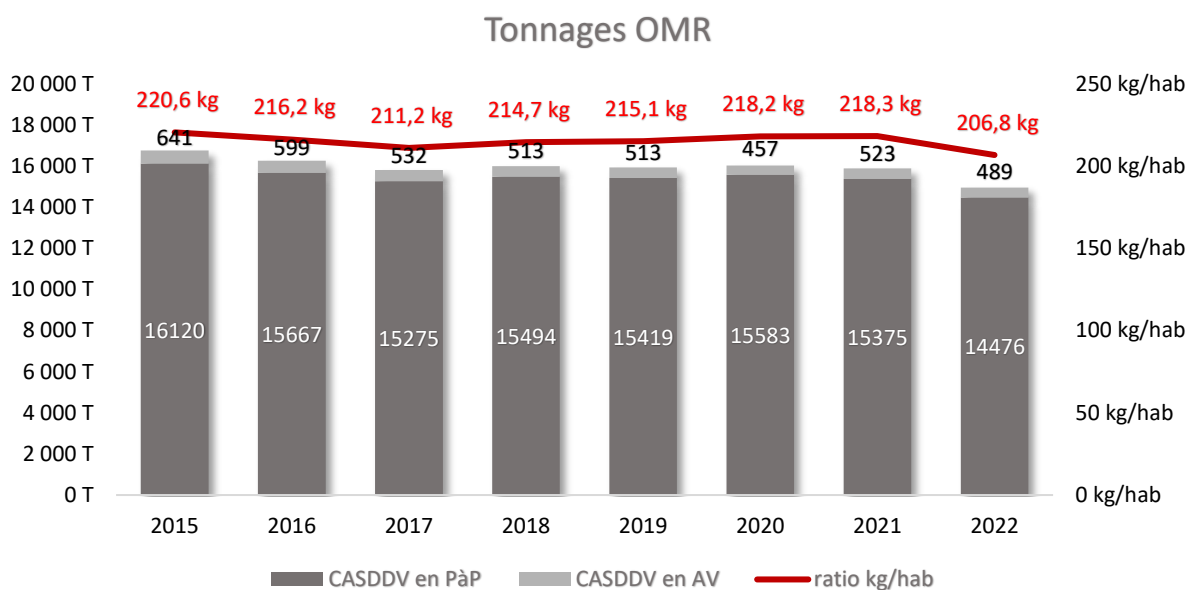
- 27 / VOSGES TLC Girmont (88)

Exutoire des déchets issus des déchèteries (infographie réalisée par Evodia – Rapport d'activité 2022)

4 Les performances de collecte

4.1 Les ordures ménagères résiduelles

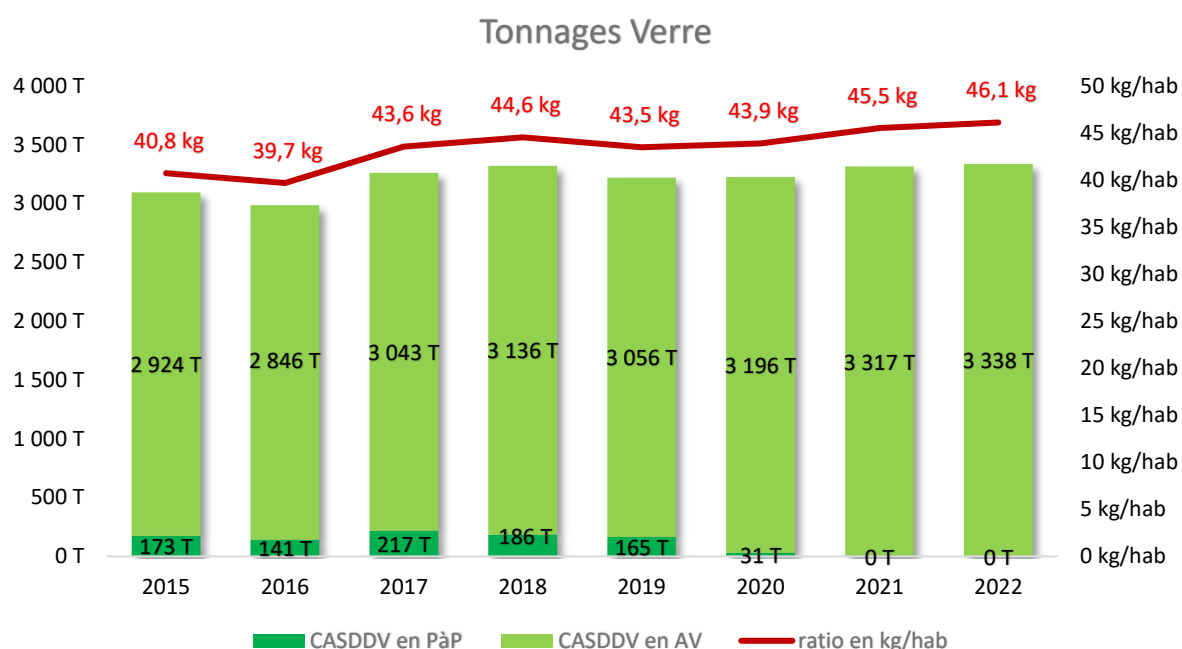
Sur l'année 2022, ce sont 14 965 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées, soit 206,8 kg/hab. Une baisse du ratio de 5,3 % par rapport à 2021 et de 6,2 % depuis 2015.



Evolution de la collecte des OMR de 2015 à 2022

4.2 Le verre

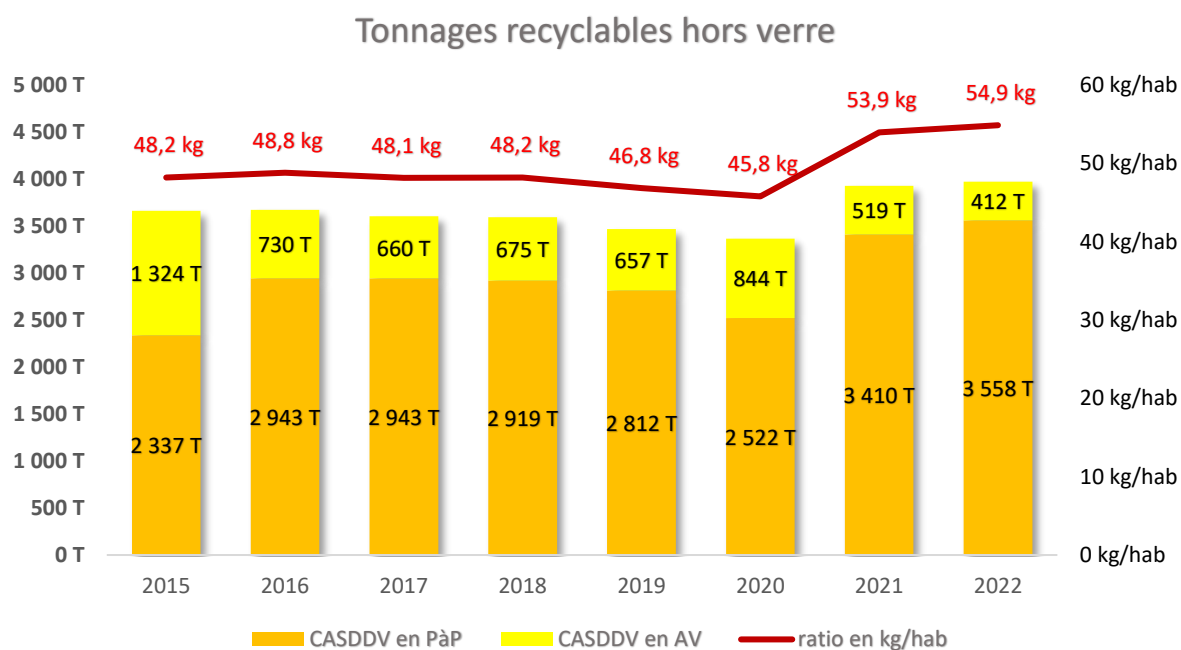
Sur l'année 2022, le tonnage de verre collecté est de 3 338 tonnes, soit 46,1 kg/hab. (+ 1,3 % par rapport à 2021). Le ratio est en hausse depuis 2019.



Evolution de la collecte du verre de 2015 à 2022

4.3 Les papiers et emballages hors verre

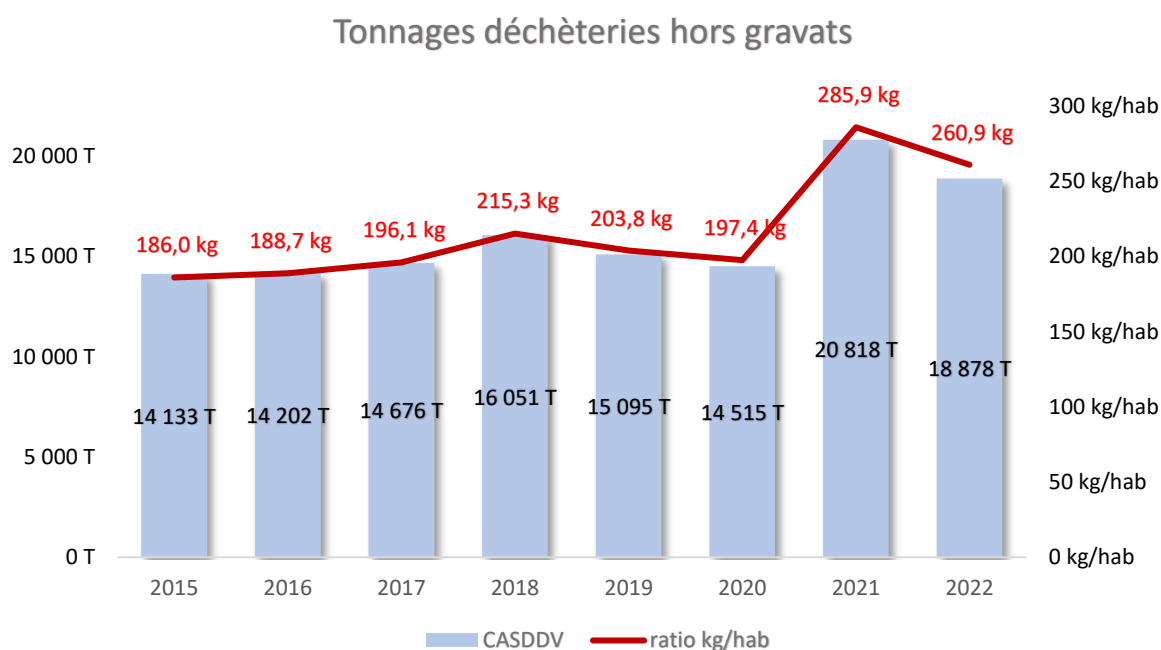
En 2022, le tonnage de multimatériaux continue d'augmenter, avec 3 970 tonnes collectés soit un ratio de 54,9 kg/hab. Il y a une hausse du ratio de 1,7% par rapport à 2021 et 13,9% par rapport à 2015. Cette augmentation des tonnages depuis 2021 coïncide avec la mise en place au 1^{er} janvier 2021 de l'extension des consignes de tri.



Evolution de la collecte des papiers et emballages hors verre de 2015 à 2022

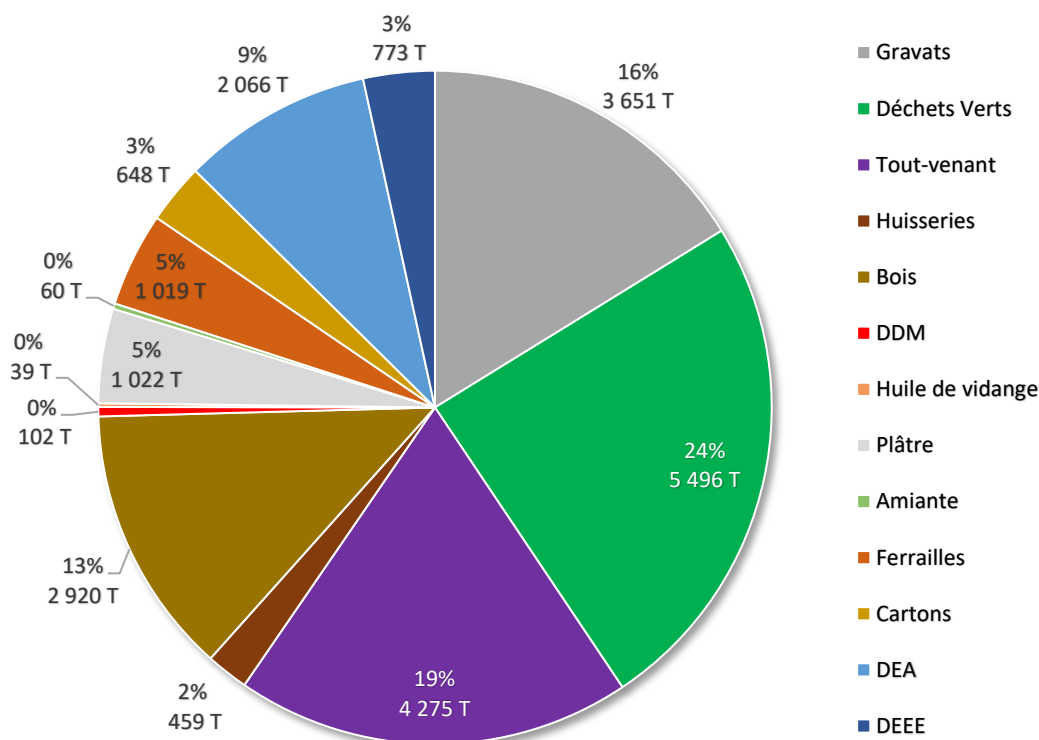
4.4 Les flux collectés en déchèteries

Comparé à l'année 2021 où le tonnage de déchets collectés hors gravats s'élevait à 20 818 tonnes soit un ratio de collecte de 285,9 kg/hab., nous observons une diminution de 8,7 % du tonnage collecté hors gravats avec un tonnage de 18 878 tonnes en 2022 soit un ratio de 260,9 kg/hab. Le ratio collecté reste tout de même supérieur à celui de 2020.



Evolution des tonnages collectés en déchèteries de 2015 à 2022

A noter que les tonnages 2021 sont liés à la répercussion des tonnages 2020 suite à la pandémie de Covid-19.



Répartition des flux collectés en déchèteries en 2022

Les principaux flux qui concentrent la majeure partie du tonnage en déchèteries par ordre décroissant sont les déchets verts et le tout-venant soit 43% du tonnage en déchèteries avec gravats.

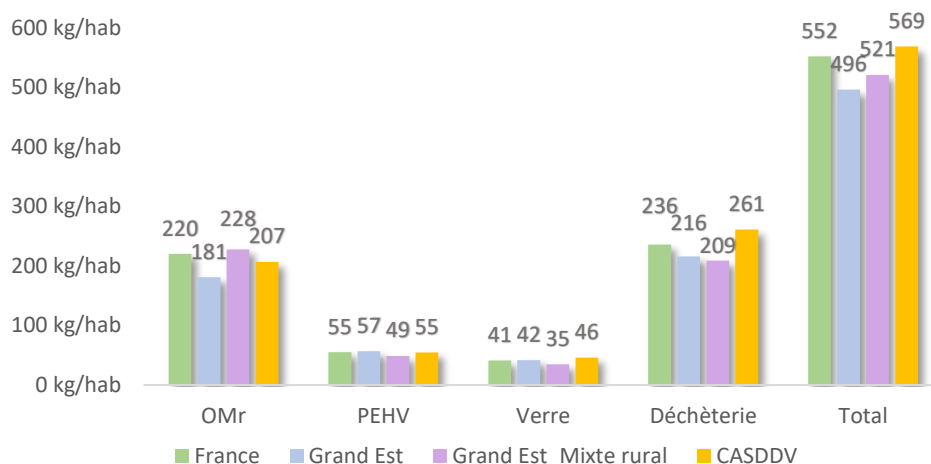
4.5 Comparaison des OMA aux données de référence

Comparaison des ratios de collecte des flux OMR, papiers et emballages hors verre et verre aux données de référence de 2021 :

- Donnée nationale : France
- Donnée régionale : Grand-Est
- Donnée par typologie d'habitat : Grand Est mixte à dominante rural

	OMr	PEHV	Verre	Déchèterie	Total
France	220	55	41	236	552
Grand Est	181	57	42	216	496
Grand Est_Mixte rural	228	49	35	209	521
CASDDV	207	55	46	261	569

Tableau de comparaison des OMA aux données de référence 2021



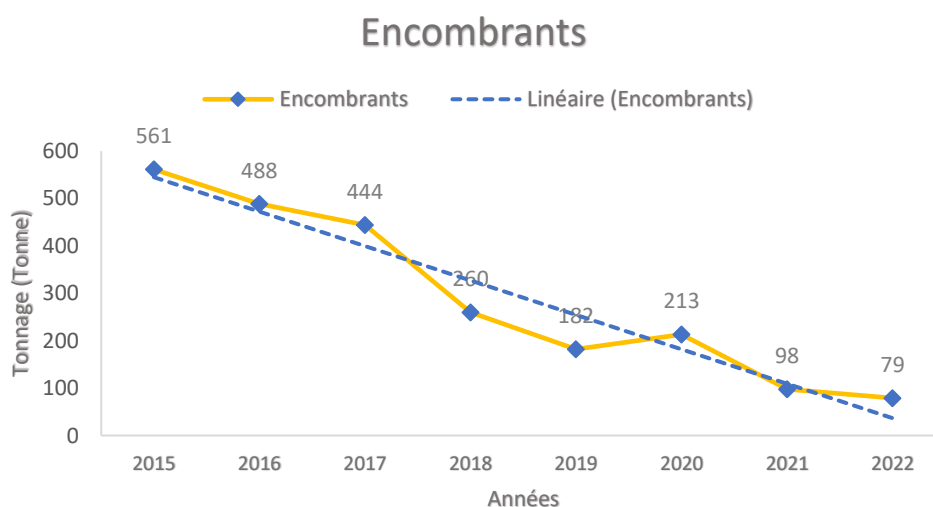
Comparaison des ratios (en kg/hab.) de collecte aux données de référence 2021

Le ratio d'OMr de la CASDDV est inférieur à la moyenne nationale et à la moyenne régionale pour la typologie mixte rurale. Les performances de la CASDDV sont meilleures que les données de référence Grand Est mixte rural pour les recyclables et meilleures que l'ensemble des données de référence pour le verre. Le ratio pour les déchèteries est supérieur à l'ensemble des données de référence.

4.6 Autres collectes

4.6.1 Encombrants au porte-à-porte

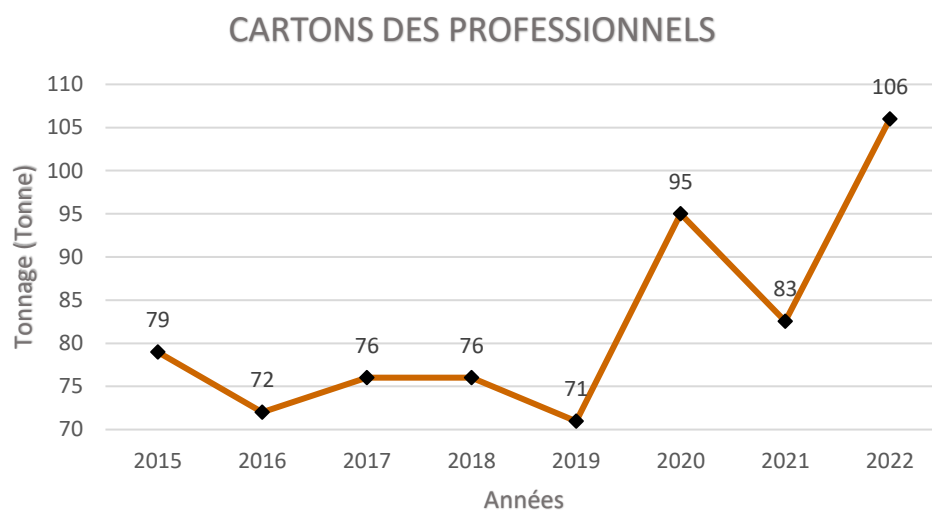
Entre 2015 et 2022, il y a une tendance à la baisse de l'ordre de 85 %. 79 tonnes ont été collectés en 2022 contre 98 en 2021 soit une diminution de 19%.



Evolution des tonnages d'encombrants de 2015 à 2022

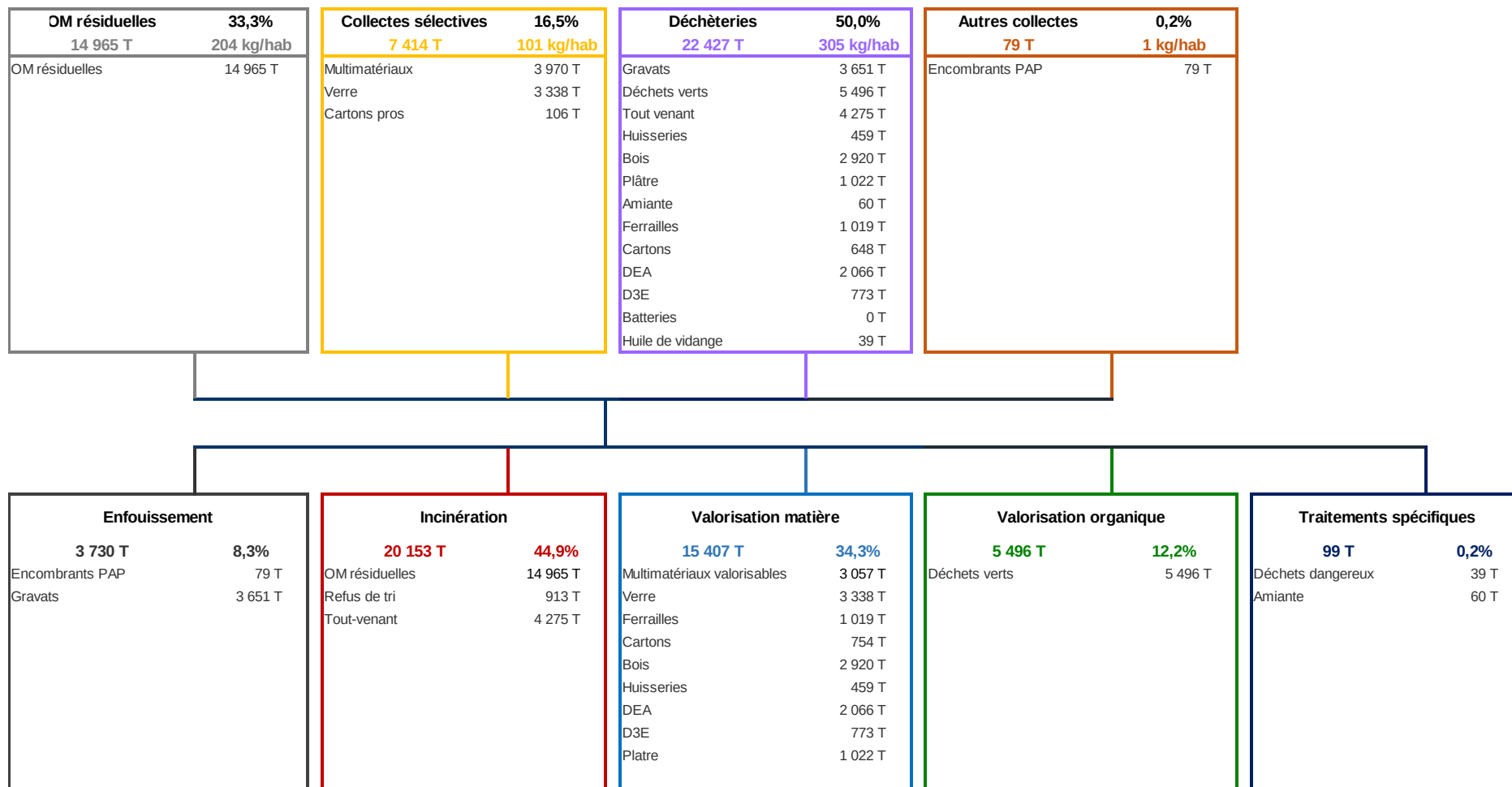
4.6.2 Cartons des professionnels

Une forte hausse des tonnages des cartons des professionnels en 2022 avec 106 tonnes contre 83 tonnes en 2021. Des tonnages compris en 71 et 106 tonnes entre 2015 et 2022.



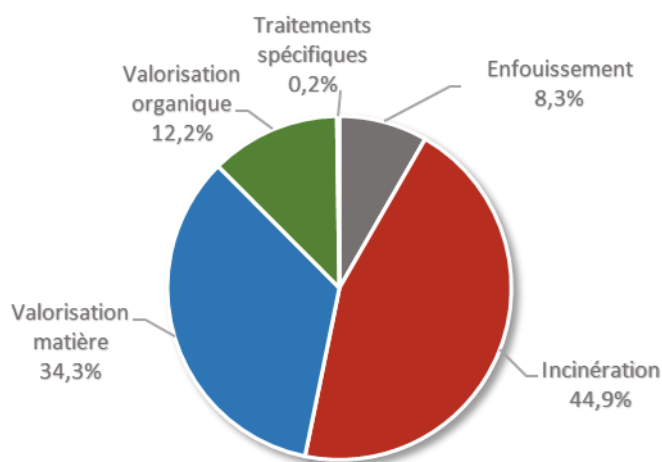
4.7 Bilan matière

Flux total de déchets collectés sur la CASDDV en 2022
44 885 T 616,3 kg/hab/an



En 2022, sur les 44 885 tonnes collectées sur le territoire de la CASDDV, 8,3% ont été enfouies et 91,5% ont été valorisées (matière ou énergie).

REPARTITION DES TONNAGES SELON LE MODE DE TRAITEMENT EN 2022



Répartition des tonnages selon le mode de traitement en 2022

5 La matrice des coûts 2022

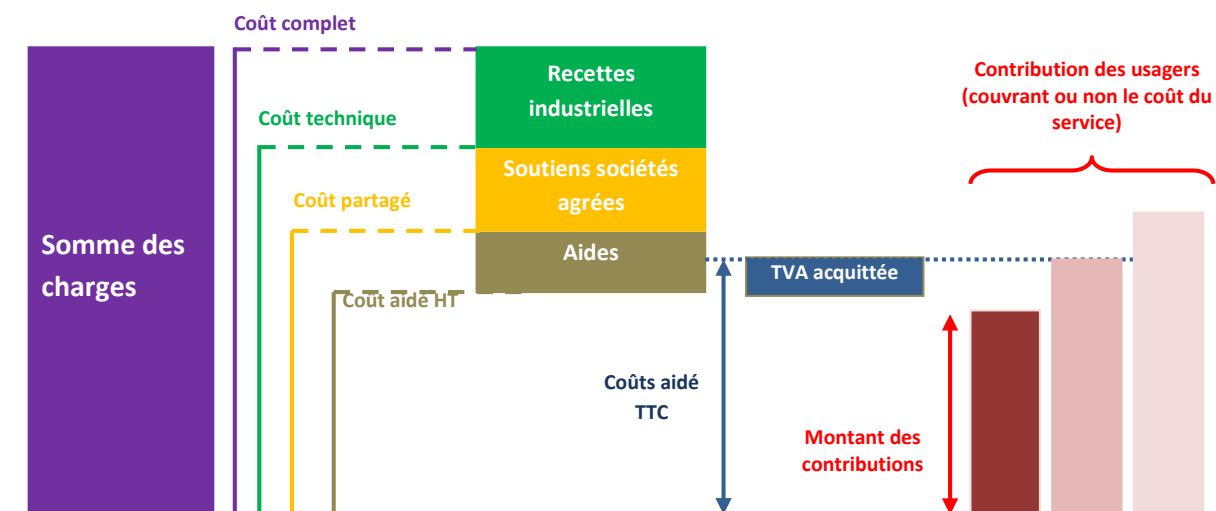
L'ADEME a mis en place un outil standard de connaissance des coûts, adapté à toutes les collectivités, afin que les coûts exprimés soient comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités. Cela permet d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion mais aussi disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités. A des fins d'études et de comparaisons, il est possible depuis plus d'une décennie pour certaines collectivités ou depuis quelques années pour d'autre de :

- Identifier les pistes de maîtrise des coûts,
- Éclairer la prise de décision,
- Établir une tarification,
- Communiquer les coûts auprès des usagers

A souligner que les coûts présentés dans la matrice peuvent varier des coûts du compte administratif de la collectivité en raison des règles de remplissage propres à cette méthode.



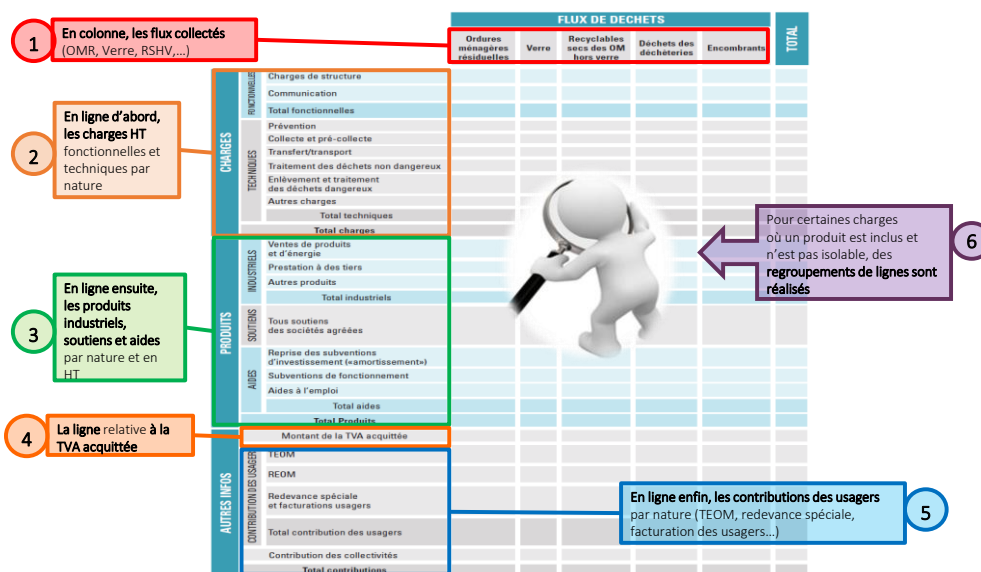
Définition schématique utile des types de coûts (cadre figé par l'ADEME) :



La matrice 2022 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (en coûts détaillés et en coûts agrégés) dont la lecture est précisée ci-dessous est présentée en annexe du présent document.

La population utilisée dans la suite du document, notamment dans l'analyse des coûts, est la dernière population INSEE connue soit 73 526 habitants (population INSEE 2020).

✓ Lecture de la matrice



5.1 Le coût du SPPGD tous flux

Charges	€ arrondis	€/hab.
Charges fonctionnelles	447 112 €	6,1 €
Charges de structure	442 814 €	5,8 €
Charges de communication	24 298 €	0,3 €
Charges techniques	6 569 011 €	89,3 €
Prévention	57 865 €	0,8 €
Pré-collecte	307 726 €	4,2 €
Collecte	3 291 300 €	44,8 €
Transport	1 136 269 €	15,5 €
Traitement DND et DD	3 512 745 €	47,8 €
Total charges HT	8 753 018 €	119 €
TVA acquittée	294 531 €	4 €
Total charges TTC	9 047 549 €	123,1 €

Produits	€ arrondis	€/hab.
Recettes industrielles	871 896 €	11,9 €
Soutiens	1 172 250 €	15,9 €
Aides	37 723 €	0,5 €
Total produits	2 081 869 €	28,3 €

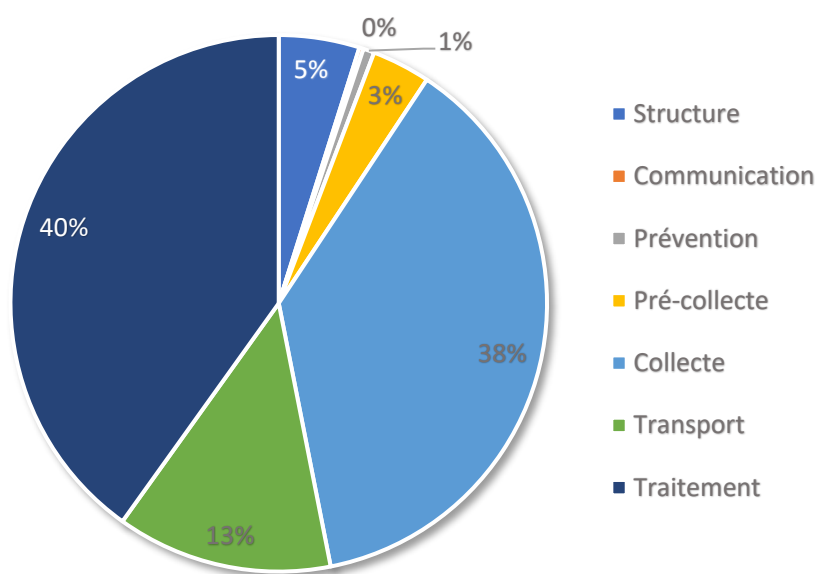
Coût du service public	6 965 680 €	94,7 €
-------------------------------	--------------------	---------------

Financement	€ arrondis	€/hab.
TEOM	4 106 092 €	55,9 €
REOM (dont REOMi)	1 996 122 €	27,2 €
RS & facturations usagers	350 103 €	4,8 €
Total financement	6 452 317 €	87,8 €

Ecart coût et financement	- 513 363 €	- 7 €
Taux de couverture	93%	

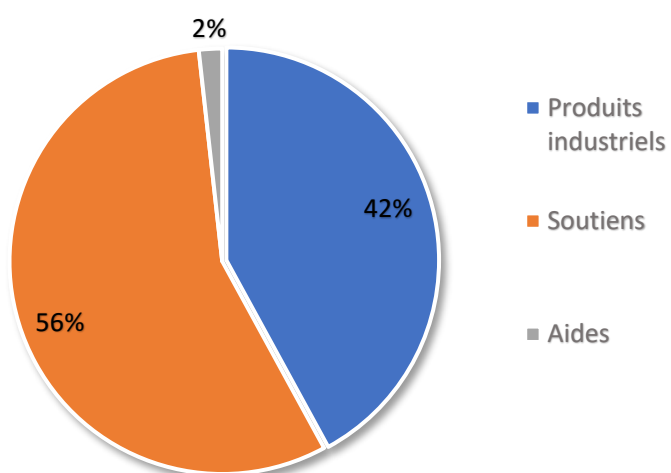
Tableau récapitulatif du coût agrégé du SPPGD tous flux

5.2 La répartition des charges



Répartition des charges

5.3 La répartition des produits



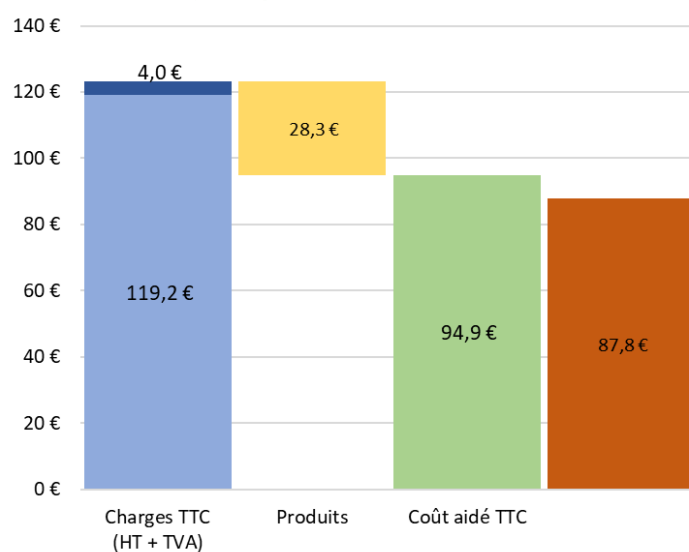
Répartition des produits

5.4 La hiérarchisation des charges

HIERARCHISATION DES CHARGES EN € HT			
Poste	Montant	Répartition € par habitant	
Collecte des OMR	1 830 972 €	21%	25 €
Transfert et traitement des OMR	2 066 583 €	24%	28 €
Collecte des papiers et emballages hors verre	719 657 €	8%	10 €
Transport - Tri des papiers et emballages hors verre	920 571 €	11%	13 €
Collecte des déchets en déchèteries	531 788 €	6%	7 €
Transport et traitement des déchets en déchèteries	1 646 301 €	19%	22 €
Collecte et transport des emballages en verre	179 722 €	2%	2 €
Autres charges (encombrants et déchets des professionnels)	44 979 €	1%	1 €
Structure & Communication	447 112 €	5%	6 €
Pré-collecte (OMR, emballages verre, PEHV)	307 726 €	4%	4 €
Prévention	57 607 €	1%	1 €
Total	8 753 018 €	100%	119 €

Hiérarchisation des charges

5.5 La répartition, des charges, produits et financements en €/hab.



Répartition des charges, produits et financement

Charges HT	119,2 €			
TVA	4,0 €			
Produits		28,3 €		
Coût aidé TTC			94,9 €	
Financement				87,8 €

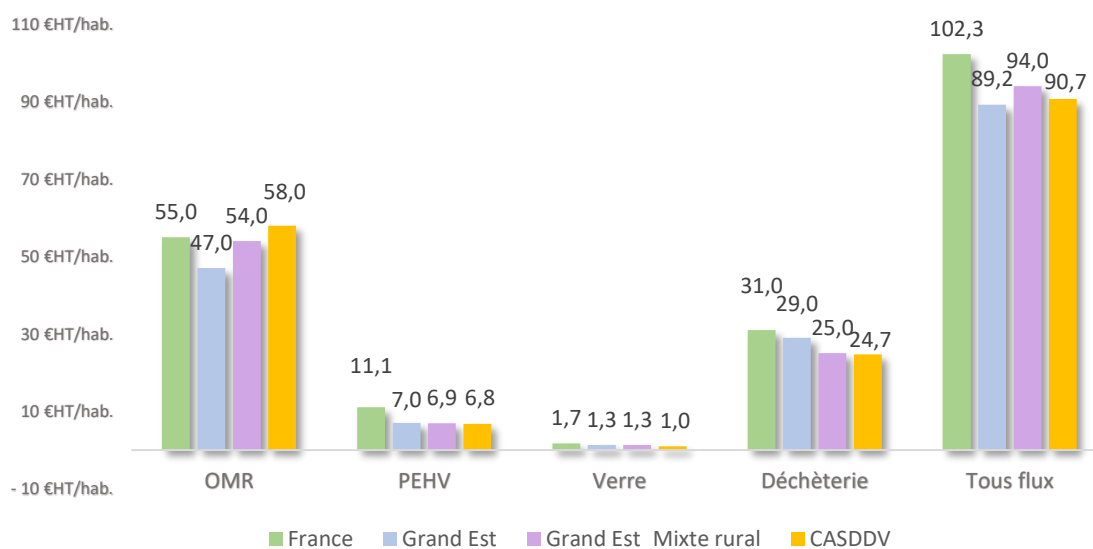
5.6 Le coût aidé en €HT/hab.

Le coût aidé 2022 en €HT/hab. est de 90,7 € HT/hab.

Il est inférieur aux données de référence nationale et régionale pour le milieu mixte rural, mais supérieur à la moyenne régionale Grand Est.

	OMR	PEHV	Verre	Déchèterie	Tous flux
France	55,0	11,1	1,7	31,0	102,3
Grand Est	47,0	7,0	1,3	29,0	89,2
Grand Est_Mixte rural	54,0	6,9	1,3	25,0	94,0
CASDDV	58,0	6,8	1,0	24,7	90,7

Comparaison des coûts aidés en €HT/hab. Aux données de référence 2021

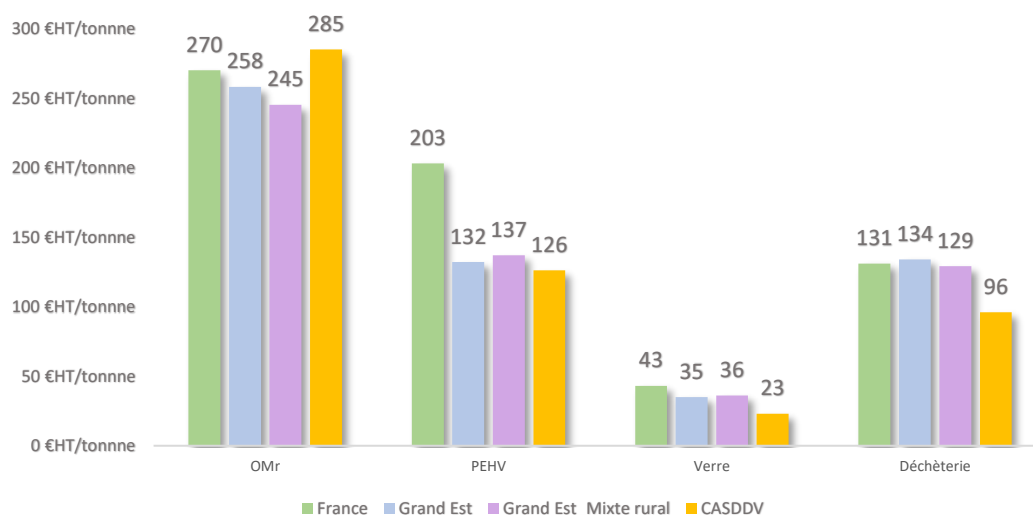


Comparaison des coûts aidés en €HT/hab. aux données de référence 2021

5.7 Le coût aidé en €HT/tonne

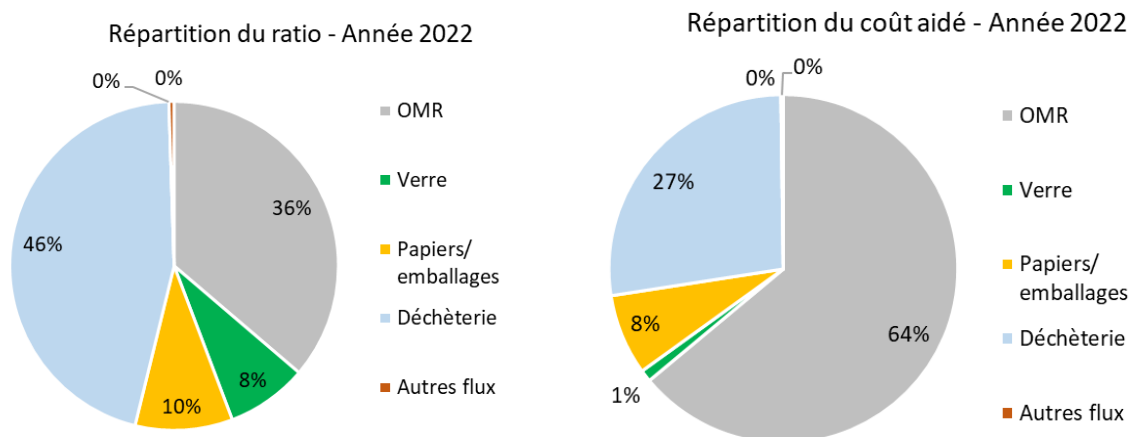
	OMr	PEHV	Verre	Déchèterie	Total
France	270	203	43	131	647
Grand Est	258	132	35	134	559
Grand Est_Mixte rural	245	137	36	129	547
CASDDV	285	126	23	96	530

Comparaison des coûts aidés en €HT/tonne aux données de référence 2021



Comparaison des coûts aidés en €/HT/tonne aux données de référence 2021

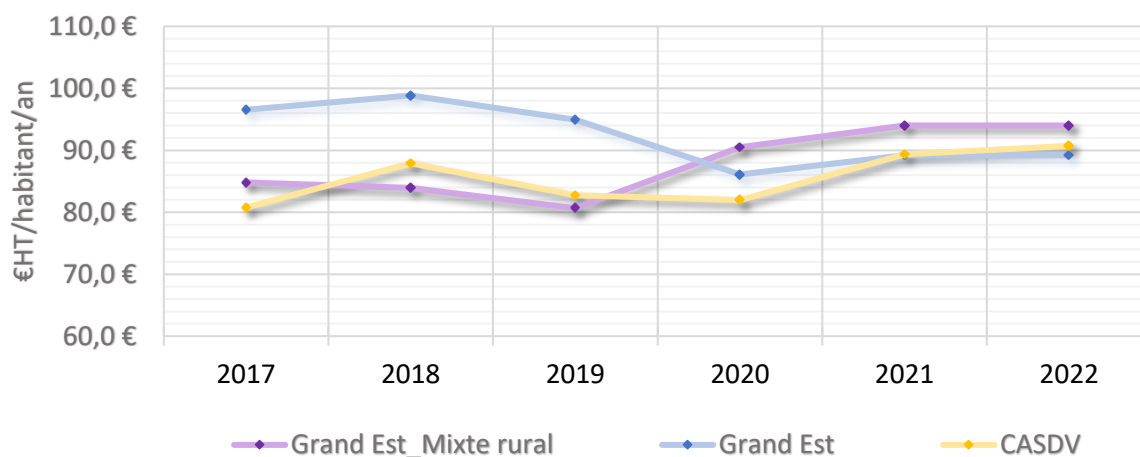
5.8 Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé en €/HT



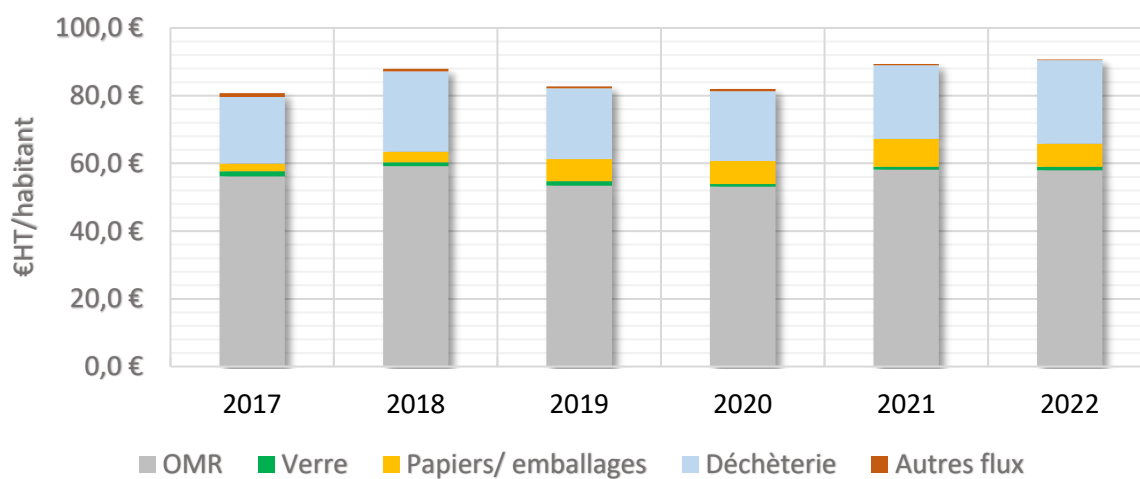
Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé

5.9 L'évolution du coût aidé

Les graphiques ci-dessous dressent l'évolution du coût aidé (en €/HT/hab./an) et l'évolution du coût aidé par flux (en €/HT/hab.) sur les 5 dernière années.



Comparaison de l'évolution du coût aidé de 2017 à 2022 aux données de référence



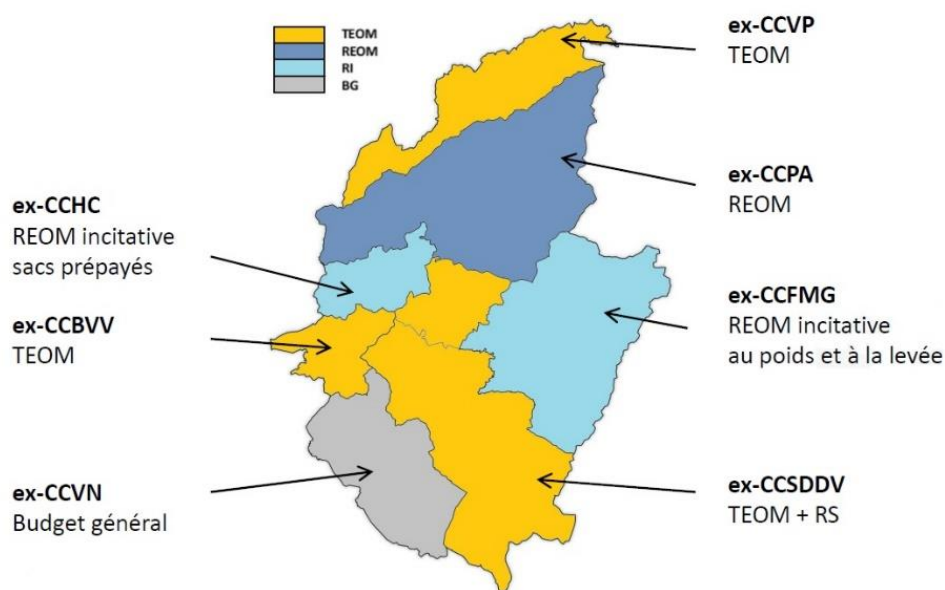
Evolution du coût aidé par flux de 2017 à 2022

6 Les modes de financement du service

La CASDDV finance le SPPGD par le biais de trois modes de financement :

- La TEOM
- La REOM et la REOMi
- Le budget général

Ces modes de financement seront harmonisés au 1^{er} janvier 2024.



Carte de repartitions des différents modes de financement sur le territoire de la CASDDV

6.1 Le financement en TEOM

Chaque année, la Communauté d'Agglomération vote les taux de TEOM.

Les taux pour l'année 2022, ont été votés lors du conseil communautaire et sont les suivants :

- Zone 1 - Saint-Dié-des-Vosges : 9,42%
- Zone 2 - Taintrux : 8,02%
- Zone 3a - Vallée, secteur Anould, Saint-Léonard et Saulcy-sur-Meurthe : 8,03%
- Zone 3b - Vallée, secteur Ban-sur-Meurthe-Clefcy, Fraize, Mandray, Plainfaing : 8,42%
- Zone 4 : Territoire de l'ex-CC de la Vallée de la Plaine : 9,02%
- Zone 5 : Bois-de-Champ, Les Rouges-Eaux, Mortagne : 9,93%

Les entreprises n'utilisant pas le SPPGD car ayant recours à des prestataires extérieurs sont exonérées du paiement de la TEOM.

6.2 Le financement en REOM

Le financement du service de prévention et de gestion des déchets par la redevance concerne l'ex-communauté de commune du Pays des Abbayes (ex-CCPA). Le tarif de la redevance est fixé en conseil communautaire chaque année. D'après le conseil de du 13 décembre 2022, les résidences principales sont facturées en fonction de la composition de la famille selon le barème suivant :

- 1 personne : coefficient 1
- 2 à 3 personnes : coefficient 1.5
- A partir de 4 personnes : coefficient 2

Les résidences secondaires, les gîtes et les chambres d'hôtes sont facturés coefficient 1,5 et 0,5 par résidence secondaire, gîte ou chambre d'hôtes supplémentaire quelle que soit leur fréquentation saisonnière, leur localisation géographique. En ce qui concerne les chambres d'hôtes le taux est plafonné à 2.

Le montant de la redevance est fixé chaque année en conseil communautaire.

6.3 Le financement en REOMi

Ce mode de financement concerne deux ex-communautés de communes (Fave Meurthe et Galilée et Hauts-Champs).



Sur le territoire de l'ex-CC des Hauts Champs, la grille tarifaire prévoit une part fixe annuelle en fonction de la composition du foyer incluant un forfait de 12 levées de sacs d'OMR en porte à porte en plus de la collecte des sacs de tri, l'accès en déchèterie et une part variable facturée au-delà de la 12ème levée et une facturation des kilos en trop des 40 kg par sacs collectés.



Sur le territoire de l'ex-CC Fave, Meurthe, Galilée (ex-CCFMG), la tarification se fait au poids et à la levée. Elle prévoit une part fixe annuelle au volume du bac de 40 kg en fonction de la composition du foyer incluant 12 levées en plus de la collecte des

bacs de tri, l'accès en déchèterie et une part variable au-delà de la 12ème levée et une facturation des kilos en trop des 40 kg par bacs collectés.

La facturation des zones en apport volontaire (cas des regroupement équipés de tambour avec contrôle d'accès) la part fixe inclue un forfait de 48 ouvertures/an pour les ordures ménagères en plus des apports de recyclables, l'accès en déchèterie une part variable facturée au-delà de la 48ème ouverture.

Part fixe annuelle en €, comprenant : Abonnement annuel à l'ensemble du service (collecte en porte à porte des sacs de tri, accès à la déchèterie de Neuwillers-sur-Fave, points d'apport volontaire pour le verre) + Forfait 12 levées ou 48 ouvertures annuel pour les ordures ménagères + Forfait de 40 kg annuel pour les ordures ménagères				
	Abonnement	Forfait levée	Forfait kg	Montant total
Foyers 140 l	74,33 €	38,95 €	9,17 €	122,44 €
Foyers bac de regroupement	64,70 €	33,39 €		107,26 €
Foyers 770 l	419,76 €	38,95 €		467,88 €

Grille tarifaire de la redevance incitative de FMG

Part variable en €	
Part de la levée supplémentaire pour un bac de 140 L. Au-delà de la 12ème levée	3,25 €
Prix de l'ouverture supplémentaire avec des sacs de 30L (pour les bacs de regroupement à tambour) au-delà de la 48ème ouverture	0,70 €
Prix de la levée supplémentaire pour un bac de 770 l. Au -delà de la 12ème levée	17,85 €
Prix du kg supplémentaire au-delà du forfait de 40 kg.	0,23 €

Grille tarifaire de la part variable de la redevance incitative de FMG

6.4 Le financement au budget général

D'après le conseil communautaire en date du 28 février 2022, la part du budget général votée pour le financement de l'enlèvement des ordures ménagère pour l'année 2022 s'élève à 350 000€. Ce financement concerne l'ex- CC du Val de Neuné.

Annexe 1 – Matrice 2022 coûts détaillés

Année 2022 Montants HT			Flux de déchets							Total		
			Ordures ménagères résiduelles		Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Encombrants		Déchets des professionnels	
						Ventilation par mode de collecte					Cartons	
			Porte-à-porte	Apport volontaire		Porte-à-porte	Apport volontaire					
Ratio en kg collecté par habitant desservi			203	223	45	54	50	257	1	1		
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			197	7	45	48	6	257	1	1	562	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	202 880	5 392	10 238	80 891	8 900	112 222	479	1 811	422 814	
		Communication	11 659	310	588	4 649	511	6 449	28	104	24 298	
		TOTAL Fonctionnelles	214 539	5 702	10 827	85 540	9 412	118 671	506	1 915	447 112	
	Techniques	Prévention	20 254	684	4 670	4 979	576	26 444	111	148	57 865	
		Pré-collecte	165 459	7 420	16 730	110 267	7 850				307 726	
		Collecte	1 800 680	30 292	179 722	648 766	70 892	531 788		29 161	3 291 300	
		TOTAL Collecte et pré-collecte	1 966 139	37 712	196 453	759 033	78 742	531 788	---	29 161	3 599 026	
		Transfert/Transport	318 915	10 773		90 021	10 422	706 011	125		1 136 269	
		Tri et conditionnement				735 027	85 100	38 321		6 265	864 714	
		Compostage						46 031			46 031	
		Incinération						496 207			496 207	
		Autre valorisation matière ou énergie						242 322			242 322	
		Stockage de déchets non dangereux							9 169		9 169	
		Traitement des inertes						2 375			2 375	
		TOTAL Traitement des déchets non	---	---	---	735 027	85 100	825 257	9 169	6 265	1 660 818	
		Enlèvement et traitement des déchets						115 033			115 033	
		TOTAL Techniques	2 305 308	49 169	201 122	1 589 060	174 840	2 204 533	9 405	35 574	6 569 011	
	TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un			2 519 847	54 871	211 949	1 674 600	184 252	2 323 204	9 911	37 489	7 016 124
	[REG] Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie			1 680 140	56 754							1 736 894
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie										
		Matériaux			92 281	489 590		266 277		12 900	861 048	
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	---	92 281	489 590	---	266 277	---	12 900	861 048	
		Prestations à des tiers										
		Autres produits	24					10 823			10 847	
	TOTAL Industriels	24	---	92 281	489 590	---	277 100	---	12 900	871 896		
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	35 281	1 192	41 537	866 009		213 238		14 994	1 172 250	
	Aides	Reprises des subventions	5 664		1 549	1 705		16 321			25 238	
		Subventions de fonctionnement	5 941	158	300	2 512	117	3 388	16	53	12 485	
		Aides à l'emploi										
TOTAL Aides			11 604	158	1 849	4 216	117	19 709	16	53	37 723	
TOTAL Produits			46 910	1 350	135 666	1 359 815	117	510 048	16	27 947	2 081 869	
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		157 621	3 957	4 510	63 880	5 162	57 685	26	1 690	294 531	
	Financement déchets direct	TEOM	2 515 368	66 646	47 048	279 248	51 394	1 133 283	6 557	6 547	4 106 092	
		REOM	1 222 813	32 399	22 872	135 753	24 985	550 930	3 188	3 183	1 996 122	
		Redevance spéciale & facturations	350 103								350 103	
		TOTAL Financement déchets direct	4 088 284	99 045	69 920	415 000	76 379	1 684 214	9 745	9 730	6 452 317	
	Contribution des collectivités											
	TOTAL Financement déchets		4 088 284	99 045	69 920	415 000	76 379	1 684 214	9 745	9 730	6 452 317	

Extrait de SINOE